

**Instance Nationale de Concertation branche Famille :
L'adaptation du réseau des CAF : départementalisation et mutualisation»
Mardi 3 Juin 2008
UCANSS (PARIS)**

« La reconfiguration du réseau, un long fleuve tranquille?

C'est en tout cas la tonalité du discours tenu par la Direction de la CNAF aux partenaires sociaux lors d'une INC très attendue en raison des enjeux et de la rupture que marque au moins la départementalisation de ce réseau, par rapport à l'histoire de cette branche.

Après les INC qui se sont tenues ces dernières semaines sur cette thématique tant pour le réseau Recouvrement que pour celui de l'Assurance Maladie, il y avait une réelle attente de la part des partenaires sociaux afin d'en savoir plus sur les modalités de mise en œuvre de ce chantier. D'autant que la départementalisation des CAF, inscrite dans son principe dans le COG 2005 – 2008, avait été actée par le Conseil d'Administration de la CNAF il y a déjà un an (CA du 12/06/2007).

D'entrée de jeu, la Direction de la CNAF souligne que la départementalisation est une décision qui relève du politique trouvant son aboutissement au travers d'un arrêté ministériel qui consacre la réalité d'un nouvel Organisme. Il s'agit d'ailleurs de création mais pas de fusion ! Sachant par ailleurs que les pouvoirs publics veillent à l'équilibre des territoires. Il est également indiqué que la COG a délégué à la CNAF la mise en œuvre de cette démarche....

La départementalisation à conduire par la CNAF si elle s'inspire des expériences des deux autres branches emprunte une méthode propre. Avouant que la départementalisation constitue une vraie restructuration, pour le coup, à la différence de la mutualisation, le Directeur du réseau rappelle l'enjeu en chiffres : 14 départements comportent des CAF infra départementales ce qui représentent 36 Organismes soit 6.130 salariés (dont 137 agents de direction). L'opération qui concerne le quart des effectifs de la branche doit être conduite d'ici le 31/12/2011 (fin du mandat des Conseils actuels)

Elle aboutira à ramener le nombre de CFA de 123 à 104 CAF.

S'il revient donc au Ministère de mener à bonne fin le volet juridique et administratif de ce dossier, il y a une phase contractuelle qui se joue entre la Caisses nationale et les Caisses d'Allocations Familiales concernées. Quoi qu'il en soit, il est rappelé que la départementalisation est avant tout un enjeu politique : la vision qui préside à une telle évolution du réseau n'est pas d'ordre économique mais répond à la volonté de positionner politiquement les principaux acteurs du social. Face au Conseil Général il est préférable que la branche Famille soit représentée par une CAF unique et non une pluralité d'interlocuteurs qui constitue un élément d'affaiblissement dans le partenariat à nouer avec l'acteur principal dans ce secteur, les Conseils Généraux ayant tendance à considérer la CF comme un simple prestataire de service. Cette réalité a conduit au choix de la « maille » du réseau famille.

Appui et tâtonnements...

Ainsi pourrait être résumée – allusion hasardeuse au titre d'un vieux film ! -l'impression laissée par le discours de la méthode tenu par la Direction de la CNAF, un discours certes consensuel, trop sans doute pour désarmer les « mal intentionnés », soucieux d'aller plus au fond des choses sur le terrain pratique. Question : le projet – très outillé au demeurant – en est il encore à ses prémisses ce qui explique de légitimes tâtonnements ou joue t on sur le temps et sur l'air du temps (plus ouvert à un sujet longtemps tabou) pour faire avancer ce dossier ? Une première réponse devrait être donnée à l'automne aux partenaires sociaux qui ont réagi dans un premier temps sur la question du calendrier et sur l'information et la concertation avec les IRP.

Si chacun des acteurs locaux est invité à ses devoirs professionnels pour travailler en faveur d'une départementalisation présentée comme une solution gagnante pour tous (d'autant qu'il n'y aurait pas de lien entre la structuration juridique du réseau et l'approche territoriale des besoins), la prise en compte des réalités locales étant sauvegardée (sic !), l'appui de la CNAF qui accompagne et supporte les 14 démarches et qui constituera un recours en cas de difficulté (structures d'accompagnement et d'appui / mise en place d'un forum / accompagnement sous forme de formations-actions ..) est ensuite présentée par les représentants de la CNAF. Lesquels insistent sur l'état d'esprit qui préside à cette réforme : la CNAF se porte garante des grands équilibres et se montrera ouverte et facilitante. Elle veillera à ce qu'aucun territoire ne se trouve « déplumé » par une opération qui en fait vise moins à regrouper qu'à retoucher la gouvernance afin de la renforcer l'accent est ensuite mis sur la dimension politique de cette opération – au plan local – car on touche à l'identité des territoires et la CNAF en convient l'aménagement du territoire doit être préservé. Par ailleurs, les personnels seront modérément impactés aux dires du DG (cf le PA de 2006) , Ph GEORGES même s'il reconnaît qu'il conviendra de rechercher une harmonisation des méthodes de travail et dans ce sens, il revient aux caisses locales de se positionner sur le principe et la réalisation d'une Caisse cible.

Au-delà de ces principes et des enjeux, les préoccupations de la CNAF sont aussi d'ordre technique d'autant que des questions pratiques nombreuses se posent : l'implantation géographique du siège départemental / la question de la nomination des Directeurs et des Agents Comptables / la définition d'un identifiant unique / le rapprochement des services de prestations / la problématique budgétaire et financière / le diagnostic social des Organismes....

A ce stade de la présentation de ce dossier de la départementalisation les représentants des Fédérations sont intervenus pour demander des éclaircissements sur les modalités pratiques.

La CFTC qui a souligné en préalable ne pas être enfermée dans une position dogmatique sur la question de la répartition territoriale s'interroge quand même sur la situation particulière de la région du NORD (8 CAF près de 500.000 allocataires) et sur le positionnement de la Caisse nationale sur cette situation hors norme. Elle a par ailleurs mis l'accent sur la nécessité d'une concertation réelle et suivie sur ce dossier avec les partenaires sociaux, la documentation fournie à l'appui de cette INC étant pour le moins succincte.

Les autres OS s'inquiètent de la remise en cause du service de proximité, reviennent sur la situation spécifique du département du Nord ainsi que sur le contexte des Pyrénées Atlantique (antagonisme Béarn – Pays Basque ?). Ils insiste sur la consultation des IRP et s'interroge sur la façon dont est conduite la tournée des départements organisée par la Caisse nationale dans les départements concernés.

Le Directeur de la CNAF se positionne d'abord clairement sur la volonté d'informer et de concerter avec les partenaires sociaux sur ce dossier que ce soit au niveau national de l' INC mais aussi au niveau local. Sur un projet qui n'en est qu'à ses premiers pas du fait d'une concertation où l'on

a eu quelque mal à faire approuver cette démarche. Par ailleurs la départementalisation ne saurait servir de prétexte à la fermeture de points d'accueil (une fermeture de point d'accueil se fondant sur les critères de leur fréquentation et de leur intérêt pratique). La branche dispose de plus de 2.000 points d'accueil. Ceci étant la dynamique départementale peut éventuellement permettre de repenser l'organisation selon une logique de territorialisation différente (cf le cas de la Gironde ou le modèle de déconcentration des Hauts de Seine). Au delà, M GEORGES pense qu'une réflexion est peut être à mener en inter-branches pour se coordonner, notamment sur la fixation du siège de la CAF départementalisée. Enfin, il indique refuser de faire une exception pour les départements des Pyrénées Atlantique (cf la mise en place de l' URSSAF unique dans ce département au 1^{er} janvier 2009) et même du Nord dans la mesure où la caisse nationale dispose d'une assurance raisonnable que la gestion d'une seule CAF – fût elle plus importante que la CAF 75 avec plus de 500.000 allocataires – est techniquement possible, notamment au plan informatique. Quoiqu'il en soit, le directeur de la Caisse nationale invite les Directeurs des Organismes concernés à trouver des formules d'organisation originales et spécifiques. S'il admet qu'il y aura bien des situations personnelles à régler – visant prioritairement certaines catégories de personnels : ADD et, dans une moindre mesure Cadres- il y aura une cellule d'appui pour aider à trouver des solutions valables. Il conclut en indiquant qu'il n'y a pas de raison que le réseau des Caf ne puisse pas dégager un consensus alors que toutes les organisations bougent grandement (MSA, UNEDIC-ASSEDIC, AGIRC-ARRCO)....

Tout ça pour ça....

Une série d'interventions des Fédérations portent ensuite sur l'application du protocole d'accord de 2006 et notamment sur la mobilité et son indemnisation, sur la représentation syndicale (avec le souhait pour le département du Nord d'un CCE et de Comités d'Etablissement) sur les conditions de travail (règlement d'horaires variables, accords locaux d'application des 35h.....Le représentant de la CFTC s'étonnant pour sa part de la présentation faite de la départementalisation qui le réduirait à sa dimension pilotage interroge la Direction de la CNAF sur la dimension économique du projet : les économies qui devraient en bonne logique s'en dégager ne devraient pas être ristournées pour partie aux personnels qui sont acteurs de progrès y compris dans ces opérations de restructuration ?

Le Directeur du réseau évoque ensuite le dossier de la mutualisation inter-Organismes Si l'on en attendait plus sur ce terrain, les partenaires sociaux sont restés une fois de plus sur leur faim. Nous avons eu ainsi confirmation que des PRM étaient mis en place mais sans savoir plus sur leur fonctionnement et leurs réalisations. La branche, nous a-t-on dit en était à discuter sur des lettres de cadrage, des études d'opportunité et recherchaient des chefs de projets. Concrètement, le volet le plus avancé serait celui des impressions « mutualisées » (à quoi va s'ajouter incessamment sous peu, le traitement des travailleurs migrants, la numérisation ... Tout ça demande de l'expérimentation, à mener systématiquement. La « pépinière locale » - pour reprendre la formule du Directeur du réseau – bat son plein car les Caisses locales ont appris à travailler ensemble. Certes. La CNAF observe et encourage. Bravo !

Il n'est donc pas étonnant que les OS rappellent avec force que les personnels sont attente non plus de beaux discours mais d'actes concrets, d'assurances précises et de garanties tangibles ? Parce qu'une attente qui se prolonge finit par nourrir fantasmes et spéculations inutiles.

En conclusion, on dira que cette première réunion nous a permis de découvrir le scénario et la bande annonce et qu'il nous reste à vivre le film de cette opération au long cours (laquelle va porter sur les 3 prochaines années). Espérons qu'il s'agira d'une bonne production d'autant que le scénario s'écrit là aussi dans le Nord !

[Prochaine INC sur la branche FAMILLE : 4ème trimestre 2008](#)

Liste des Caf infra départementales

Département	Caf
Aisne	Saint-Quentin – Soissons.
Ardèche	Annonay – Aubenas..
Doubs	Besançon – Montbéliard.
Finistère	Brest – Quimper.
Hérault	Béziers – Montpellier.
Isère	Grenoble – Vienne.
Loire	Roanne – Saint- Etienne.
Maine et Loire	Angers – Cholet.
Nord	Armentières; Cambrai; Douai; Dunkerque; Lille; Maubeuge; Roubaix; Valenciennes.
Oise	Beauvais – Creil.
Pas de Calais	Arras – Calais.
Pyrénées -Atlantiques	Bayonne – Pau.
Rhône	Lyon – Villefranche-sur-Saône.
Seine Maritime	Dieppe; Elbeuf; Le Havre; Rouen.

Effectifs¹ concernés par la restructuration du réseau

La mutualisation :

La mutualisation des fonctions et des activités concerne l'ensemble de la Branche. Les effectifs en cause sont évalués à :

Ensemble des Caf :

Catégorie	Nombre	
Employés et Cadres	24052	dont 745 CDD
Agents de Direction	498	
Total	24550	

Caf de métropole:

Catégorie	Nombre	
Employés et Cadres	23029	dont 729 CDD
Agents de Direction	481	
Total	23510	

Caf des DOM:

Catégorie	Nombre	
Employés et Cadres	1023	dont 16 CDD
Agents de Direction	17	
Total	1040	

La départementalisation

La départementalisation des Caf dans les départements où existent plusieurs organismes concerne

- 14 départements
- 36 Caf

Les effectifs en cause sont évalués à :

Catégorie	Nombre	
Employés et Cadres	5993	
Agents de Direction	137	
Total	6130	

¹ Effectifs 2008